PROJET DEPARTEMENTAL NUMERIQUE HAUTES-PYRENEES 2019-2022

Septembre 2019

Table des matières

CADRE INSTITUTIONNEL 2
Socle commun et numérique 2
Education aux médias et à l'information 2
Projet académique 2019-2022 : place du numérique 2
OBJECTIFS 3
LEVIERS 4
COMPOSITION DU POLE NUMERIQUE 5
COMPETENCES ET CHAMPS D'ACTION DU POLE NUMERIQUE 6
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE 11
EVALUATION 11

CADRE INSTITUTIONNEL

Socle commun et numérique

« Le socle commun s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école primaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Les compétences numériques font partie intégrante de ce socle. L'usage des outils numériques contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage, facilite la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève.»

Cf. https://eduscol.education.fr/cid98781/le-numerique-et-le-socle-commun.html

Education aux médias et à l'information

« L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. La lecture critique et distanciée, la capacité à publier, produire de l'information, s'informer, relèvent d'une pratique citoyenne des médias qui nécessite le développement de littératies multiples. » *Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement*

Cf. https://eduscol.education.fr/cid72525/presentation-de-l-emi.html

Projet académique 2019-2022 : place du numérique

Garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux

- Enseigner les fondamentaux
  - *Mobiliser avec ambition et discernement tous les outils numériques*
- Assurer une plus grande équité entre tous les territoires
  - *Mieux définir les besoins et équipement et ressources numérique*
- Accompagner le travail de chaque élève

Préparer les élèves à leur avenir

- Aider chaque élève à la construction de son parcours
- Initier les élèves à la complexité du monde
  - *Développer les compétences numériques*
- Offrir des parcours de formation ambitieux

Faire vivre une intelligence collective

- Faire confiance
- Encourager les initiatives et les innovations
- Coopérer avec les partenaires de l'école

Cf. http://www.ac-toulouse.fr/cid131704/construisons-ensemble-nouveau-projet-academique.html

OBJECTIFS

Le projet numérique départemental a pour objectif :

- Le développement des compétences et des ressources du pôle numérique
- Le développement des usages du numérique dans les écoles pour favoriser la réussite de tous les élèves
- L'accompagnement des équipes et des enseignants pour développer les usages des applications métier

LEVIERS

- Formation
- Accompagnement / Expérimentation
- Production / Communication
- Équipement
- Matériel adapté
- Partenariat

COMPOSITION DU POLE NUMERIQUE

Le pilotage pédagogique est assuré par l'IEN en charge du dossier avec l'appui de la CPD.
Le pilotage technique est assuré par le DASEN et l'IEN avec l'appui du CTDN.
La conception, l'animation et l'évaluation des différentes actions sont assurées par la CPD, le CTDN et les ERUN sous couvert de l'IEN et du DASEN
L'évaluation du projet départemental sera effectuée par les acteurs et les pilotes.

Les ERUN :
Leurs missions s'inscrivent :

- au sein d'une circonscription : création de ressources et aide administrative à la demande de l'IEN de circonscription, terrain d'expérimentation, accompagnement de projets spécifiques.

Lettre de mission : accompagnement des écoles, accompagnement des équipes de circonscription, contribution à la formation des enseignants, aide et conseils pour la mise en œuvre de la politique éducative, aide à l'équipement et aide technique, conseil aux écoles et collectivités, gestion du site de circonscription (ce dernier point est en suspens).

- au sein du pôle départemental : participation à la conception de ressources et des projets départementaux pour déploiement dans la circonscription dont ils dépendent.

Projet départemental.

La CPDN :

- propose, impulse et coordonne le travail pédagogique du groupe départemental, conseille les membres du pôle numérique, facilite la communication et les liens entre la DSDEN, les circonscriptions et les écoles, assure une veille pédagogique et technique des usages du numérique éducatif, est force de proposition pour optimiser l'intégration du numérique dans l'enseignement de toutes les disciplines.

Fiche de poste : conception de modules de formation et l'intervention en formation, accompagnement des dossiers académiques, départementaux ou de circonscription, promotion, maintenance et évolution d'un espace consacré aux TICE ; conseil en équipement auprès des écoles et des collectivités locales. Partenariat-Collaboration

Le CTDN

- propose, impulse et coordonne le travail technique du groupe départemental ;
- est le correspondant m@gistère départemental : déploie, gère, accompagne les formateurs dans la création, la conception, le déploiement et l'archivage des parcours
- est le délégué départemental RGPD.

COMPETENCES ET CHAMPS D'ACTION DU POLE NUMERIQUE

Leviers	Obj 1 : développer les compétences et les ressources du pôle numérique départemental
	Les membres du pôle numérique peuvent bénéficier de formations départementales, académiques, nationales pour développer leurs compétences techniques (applications métier) et pédagogiques (usages du numérique éducatif), La formation et l'accompagnement des ERUN nouvellement nommés sont assurés par la CPD, le CTDN et les ERUN en fonction des besoins, notamment la prise en main technique et pédagogique de m@gistère et des applications métiers. Les membres pédagogiques du pôle numérique (CPD/ERUN) sont également invités/convoqués aux formations de formateurs départementales dans les différents domaines d'enseignement afin de développer leurs connaissances et compétences dans l'ensemble des domaines d'enseignement de l'école primaire.
	Le pôle numérique se réunit régulièrement pour des échanges de pratiques, l'échange entre pairs, la formation entre ses membres, la conception et le bilan de ses actions. Le pôle numérique mutualise les compétences de ses membres pour : • accompagner et former les équipes de circonscription et les enseignants aux usages du numérique, • accompagner les enseignants, les collectivités pour équiper les écoles.
	Le pôle numérique développe les moyens de communication permettant de faire connaitre son fonctionnement et ses actions : • auprès des équipes de circonscription ; • auprès des enseignants et notamment des PES ; • auprès des enseignants exerçant des missions spécifiques : directeurs / RASED / enseignants spécialisés. Communication interne au pôle : les membres du pôle numérique utilisent des moyens de communication collaboratifs institutionnels (tribu/m@gistère). Les communications institutionnelles se font au sein du groupe en mettant systématiquement l'IEN en copie pour information. La CPD et le CTDN peuvent communiquer directement avec les ERUN pour fixer des réunions départementales en mettant les IEN en copie.
	Le pôle numérique peut proposer l'achat d'équipement et/ou de ressources permettant de développer les usages du numérique • par les équipes de circonscription pour la formation des enseignants (applications pour les tablettes de formation, logiciels, enregistreurs, appareils photo, vidéo…) • par les enseignants et les élèves : bibliothèque /médiathèque à disposition (livres péda, malles pédagogiques, matériel péda). Un budget spécifique est alloué au pôle numérique.

	Les membres du pôle numérique sont associés à la formation de la gestion technique et pédagogique du matériel adapté. Le pôle numérique, par ses compétences techniques et pédagogiques, peut appuyer l'équipe ASH pour la gestion et le déploiement du matériel adapté, ainsi que pour la réflexion concernant le choix des applications et adaptations numériques pour faciliter la réussite des EBEP.
	Le groupe départemental veille à travailler de manière collaborative et à tisser et entretenir des liens avec les partenaires institutionnels, les collectivités, les partenaires commerciaux (éditeurs, équipement numérique ...)

Leviers	Obj 2 : Développer des usages du numérique pour favoriser la réussite de tous les élèves
	Le pôle départemental numérique est **associé aux actions de formations :** • formation continue (animations pédagogiques et stages, formation des directeurs) • formation initiale Le pôle départemental numérique départemental est compétent pour : • apporter son expertise pédagogique et numérique **dans les différents domaines d'enseignement** du premier degré au sein **des groupes départementaux**, participer à la conception, l'animation et l'évaluation des animations pédagogiques et des stages de formation ; • apporter son expertise pédagogique et numérique pour la conception, l'animation et l'évaluation de **formations liées aux usages du numérique** dans le cadre des **parcours éducatifs** et des différents domaines d'apprentissages ; • apporter son expertise pédagogique et numérique pour former les enseignants au **développement et à l'évaluation des compétences numériques** des élèves dans l'ensemble des disciplines et dans le cadre du parcours citoyen (notamment de l'éducation aux médias et à l'information). • apporter son expertise pédagogique et technique de **la formation à distance des enseignants** (m@gistère) pour aider les formateurs à concevoir et déployer des parcours de formation ; • former les enseignants dans le cadre des **plans d'équipement nationaux** (PIA, ENIR...) • **former les formateurs** aux usages pédagogiques du matériel numérique mis à disposition pour la formation ; • apporter son expertise technique et pédagogique de **la réglementation liée au numérique éducatif** pour conseiller les IEN, les formateurs, les enseignants (RGPD, droits à l'image, identité numérique...)
	Le pôle départemental numérique est compétent pour : • accompagner, conseiller **les formateurs et les enseignants sur les usages du numérique** (outils, ressources, démarches, projets…) pour la classe ou la formation ; • impulser et accompagner **la mise en place de projets** dans des classes, proposer des **expérimentations pédagogiques** liées aux usages du numérique, afin de faire évoluer les pratiques et faire connaitre ressources et démarches ; • proposer et accompagner **des pratiques pédagogiques numériques innovantes** ; • accompagner, conseiller les enseignants du RASED sur les usages du numérique (outil, projets, démarches, ressources...) pour **pallier la difficulté scolaire ;** • accompagner les enseignants et les élèves lors d'une dotation de **matériel adapté**, en lien avec l'équipe ASH.
	Le pôle numérique : • valorise le travail effectué dans les écoles du département en lien avec le numérique par le biais des moyens de communication institutionnels et/ou les plus appropriés ; • exerce une veille technique et pédagogique liées aux innovations et aux usages du numérique éducatif et les communique aux enseignants par le biais du moyen de communication le plus approprié ;

	• exerce une veille et communique aux enseignants des pistes d'actions, des ressources, des projets numériques nationaux, départementaux ou locaux ; • conçoit des ressources pédagogiques qu'il met à disposition des formateurs et des enseignants ; • analyse des ressources, des usages pédagogiques et communique ces analyses par le biais du moyen de communication le plus approprié.
	Le pôle numérique est compétent pour : • conseiller sur les usages pédagogiques du numérique, notamment ceux possibles avec le matériel départemental numérique mis à disposition pour la formation ; • organiser, inventorier, proposer du matériel pédagogique pour les classes (malles pédagogiques, ressources bibliographiques) ; • exercer une veille des dernières innovations en termes d'équipement pédagogiques (ressources institutionnelles, applis éducatives, logiciels, plateforme de création de contenu…) ; • conseiller les équipes et les collectivités lors des plans d'équipement en s'appuyant sur les usages pédagogiques ;
	Le pôle numérique peut : • participer à la réflexion autour du choix des applications pour le matériel adapté avec l'équipe ASH. • participer à l'accompagnement des enseignants et des élèves qui bénéficient d'un matériel adapté en appui de l'équipe ASH • participer aux actions de formation au matériel adapté, en appui de l'équipe ASH
	Le pôle numérique départemental travaille en lien avec les équipes des circonscriptions. Les actions départementales proposées par le pôle numérique peuvent être déployées **dans toutes les circonscriptions.** Les actions du pôle numérique peuvent être **menées en partenariat** avec CANOPE ou autre.

Leviers	Obj 3 : Accompagner les équipes de circonscription et les enseignants pour développer les usages des applications métier
	Le pôle numérique départemental est compétent pour : • former les directeurs aux applications métier : Onde, ECECA, Gaia, AFFELNET, LSU, EDUCONNECT… • former les formateurs à l'utilisation technique et pédagogique de m@gistère. • former les IEN, formateurs, enseignants et administratifs au RGPD. • former les équipes des écoles dotées de matériel numérique.
	Le pôle numérique départemental est compétent pour : • accompagner les directeurs aux usages des applications métiers ; • accompagner les IEN, formateurs et enseignants à l'utilisation de m@gistère ; • accompagner les usages des applications bureautiques pour faciliter le travail des circonscriptions ; • accompagner à la mise en place du RGPD dans les circonscriptions et au niveau des services de la DSDEN.
	Le pôle numérique départemental est compétent pour : • assurer la communication de la DSDEN : site internet et bulletin départemental ; • participer à la cartographie pour les circonscriptions (cartographie pédagogique / technique) • produire et communiquer des tutoriels pour faciliter l'usage des applications métier. • produire et communiquer des tutoriels pour faciliter l'usage du matériel pour la formation
	Le pôle numérique départemental est compétent pour : • gérer techniquement le matériel de formation : utilisation du serveur distant pour la gestion des 10 iPads. • apporter une aide technique de premier niveau pour aider les équipes de circonscription, les formateurs, les directeurs et enseignants. (Installation logiciels, applications, paramétrage des messageries et client de messagerie, gestion tablettes…) Le pôle numérique a les droits d'accès nécessaires pour pouvoir accompagner les directeurs dans l'utilisation des applications métier.
	Le pôle numérique départemental est compétent pour • accompagner l'utilisation du serveur distant par l'équipe ASH pour la gestion du déploiement des tablettes et applications pour les élèves et enseignants du premier degré public.
	Le pôle numérique travaille en lien avec la DSI et la DEOS afin de faciliter l'usage des applications métier par les enseignants et les directeurs.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les priorités départementales sont identifiées chaque année en fonction des l'actualité nationale numérique et s'inscrivent dans les objectifs du projet académique.

Des actions départementales sont proposées chaque année dans le cadre du projet numérique départemental.
Une thématique peut être proposée comme fil conducteur des actions menées.

Les actions menées par la CPD / le CTDN s'inscrivent dans les priorités définies par le projet départemental.
Les actions menées par les ERUN s'inscrivent dans les priorités définies par le projet départemental et/ou en fonction des priorités liées aux territoires des circonscriptions.

Chaque action fait l'objet d'une fiche action définissant l'axe ou les axes du projets départemental (formation / accompagnement/ expérimentation/communication/production/équipement/matériel adapté/ partenariat), les objectifs, les échéances, les acteurs y compris les partenaires associés, le déroulement et les indicateurs pour l'évaluation de l'action. Les fiches actions sont jointes au projet départemental numérique.

EVALUATION

Le projet départemental numérique fait l'objet d'une déclinaison annuelle d'actions à mener dans chacun des axes.

Une évaluation est faite en fin d'année afin d'établir le bilan des actions menées, des difficultés rencontrées et d'en prévoir le prolongement et l'enrichissement.

Retour vers la page Projet départemental 2019-2022

Le projet départemental numérique des Hautes Pyrénées est consultable en ligne ici :

https://frama.link/projet_numerique_65